

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey, sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes de la Riviera responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services d'urbanisme des trois villes et, depuis 2011, des responsables des bureaux techniques des communes de Blonay, du cercle de Corsier et de St-Légier-La Chiésaz, du fait du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac en cours.

La commission est présidée par Mme Nicole Rimella, conseillère municipale à La Tour-de-Peilz, depuis juillet 2011.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement informés des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2012 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

Les séances de la CORAT plénière permettent à ses membres de s'informer mutuellement sur les projets et/ou réflexions en cours / à venir dans leurs communes respectives, principalement ceux qui peuvent avoir une portée / incidence à l'échelle régionale. Elles sont aussi l'occasion de partager leurs préoccupations sur des objets émanant du Canton et dans certains cas de développer une position commune.

Dans le prolongement de l'année 2011, la CORAT plénière a maintenu un rythme de travail soutenu durant l'année 2012, totalisant 7 séances en plénière. Elle s'est de fait consacrée pleinement au suivi du projet d'agglomération transports et urbanisation (PA T/U) Rivelac, pour lequel elle a joué un rôle moteur, en tandem avec le Service des affaires intercommunales (SAI). En effet, outre le fait qu'elle ait permis de centraliser les avis / préoccupations des municipalités de la Riviera et de les communiquer aux autres partenaires du projet, elle s'est montrée proactive, proposant à plusieurs reprises des options concrètes de travail et documents y relatifs, explicités dans les différents sous-chapitres ci-après.

Pour rappel, le PA T/U Rivelac a été signé le 23 décembre 2011 puis transmis pour examen à la Confédération dans le délai imparti du 31 décembre 2011.

PA T/U : Consultation publique / réponse aux questions de la Confédération

Le 1^{er} semestre 2012 a été essentiellement consacré à la phase de consultation publique du projet, qui, faute de temps, n'a pu avoir lieu avant le dépôt du projet à la Confédération (cf. rapport d'activités 2011).

Dite consultation, placée sous l'égide du Canton de Vaud, a été annoncée par le biais d'un communiqué du BIC, simultanément à une publication dans la FAO vaudoise / fribourgeoise. Elle a eu cours du 10 février au 12 mars 2012.

A cette occasion, le rapport final du PA T/U Rivelac et ses annexes ont été mis en ligne sur le site internet du SAI dès janvier 2012, ainsi que sur le site du Canton de Vaud. Les communes concernées ont également mis les documents susmentionnés à la disposition du public et pour certaines également sur leur site Internet.

Vingt observations au total ont été transmises au Canton de Vaud, émanant respectivement d'associations, de particuliers, de partis politiques et de propriétaires privés. Elles ont été traitées par le SDT, avec l'appui du bureau MRS, auteur de l'étude du PA T/U. Plusieurs versions ont toutefois été nécessaires, pour parvenir à un consensus admissible. Dans ce cadre, la CORAT a transmis une position commune "Riviera". Le résultat de la consultation publique a été transmis par le Canton de Vaud à la Confédération le 19 juillet 2012.

En parallèle à la consultation publique, la Confédération a envoyé très rapidement une série de questions sur le projet, auxquelles le SDT, avec l'appui du bureau MRS, a répondu.

Dans les deux cas, les partenaires du projet et en particulier, les responsables techniques des communes, ont également été sollicités, ainsi que les sociétés de transports, afin d'apporter les compléments d'information requis.

Phase de préparation à la mise en œuvre

Cette phase consiste à préparer les modalités de travail pour la mise en œuvre proprement dite du PA T/U, afin d'être prêts à démarrer une fois la décision de la Confédération connue, soit en fin de 1^{er} semestre 2013, selon le calendrier annoncé par la Confédération.

Les 1^{ères} réflexions sur la phase de préparation à la mise en œuvre du PA T/U ont eu cours durant le printemps 2012. Le Canton de Vaud a annoncé qu'il n'assumerait plus la coordination générale du projet.

Sur la base de documents établis par le SAI, la CORAT a rapidement dégagé quelques axes pour la suite, dans l'objectif de travailler plus efficacement que durant la phase d'étude du PA T/U. Ses propositions, transmises au COPIL portaient principalement sur l'organisation générale du projet et préconisaient :

- ⇒ Le travail par secteur géographique (Riviera / Veveyse / Haut-Lac), chaque secteur s'organisant pour mener à bien les chantiers et mesures du projet;
- ⇒ Un recadrage des organes de pilotage, notamment techniques, permettant de remédier à certains dysfonctionnements constatés durant la phase d'étude;
- ⇒ L'octroi d'un mandat de coordination générale du projet à une équipe pluridisciplinaire, permettant d'assurer la coordination entre les 3 secteurs géographiques de l'agglomération et le suivi entre les différents organes de pilotage du projet et la Confédération;
- ⇒ Une clé de répartition plus équitable que celle qui avait été arrêtée pour l'étude du PA T/U.

Ces principes ont été admis par les partenaires du PA T/U en mai 2012, le SDT et le SM étant chargés de rédiger un projet de cahier des charges pour le mandat de coordination générale du PA T/U.

Modalités de travail Riviera

En vertu du principe d'une organisation par secteur géographique, la CORAT a identifié le besoin d'un appui technique en termes de coordination et de suivi pour la Riviera, l'idée étant d'attribuer un mandat externe. Afin d'éviter des doublons entre un mandat Riviera et celui de la coordination générale à l'échelle de l'agglomération, le SAI s'est attelé durant l'été 2012 à réfléchir en parallèle aux cahiers des charges des deux mandats. En corollaire, il s'est penché sur les principes d'organisation à mettre en place, pour optimiser le fonctionnement entre les secteurs géographiques et un pilotage global de l'agglomération. Enfin, il a élaboré des variantes de clé de répartition pour le financement du mandat de coordination générale du PA T/U.

Ces réflexions ont été présentées à la CORAT dès la rentrée 2012, qui les a validées et transmises aux municipalités de la Riviera, pour détermination, accompagnées d'une offre du bureau team+ du 10 septembre 2012. Elles ont été acceptées à l'unanimité par les 10 municipalités et la CORAT a confirmé l'octroi du mandat de coordination et de suivi pour le secteur géographique de la Riviera au bureau team+, pour un montant de Fr. 73'400.-, en date du 10 octobre 2012.

Le choix du bureau a été guidé principalement par sa connaissance et son expérience en matière de projets d'agglomération (auteur du PA de Bulle et du Chablais, notamment), ainsi que par sa connaissance de l'agglomération Rivelac (co-auteur de la pré-étude et mandats par plusieurs communes) et ses compétences transports / urbanisation.

Les principales missions et tâches du dit bureau sont, pour l'essentiel :

- ⇒ Partie 1 en cours (jusqu'à décision de la Confédération) : analyse des remarques des communes sur le rapport final du PA T/U Rivelac / séances de travail avec les communes sur les mesures / consolidation et mise à jour de la liste des mesures / suivi de chantier(s) particulier(s);
- ⇒ Partie 2 (après la décision de la Confédération) : analyse des conséquences de la décision de la Confédération sur le PA T/U / propositions concernant le financement des mesures.

Le financement de ce mandat est assuré dans le cadre du budget 2012 de la CIEHL, adopté par les 10 conseils communaux fin 2011.

Mandat de coordination générale du PA T/U

S'agissant du mandat de coordination générale du PA T/U portant sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération, le cahier des charges n'ayant toujours pas été rédigé par le SDT et le SM à la rentrée d'automne 2012, c'est finalement la base rédigée par le SAI qui a été reprise pour le finaliser.

Les propositions d'organisation générale du PA T/U, de clé de répartition entre les partenaires et de cahier des charges pour le mandat de coordination générale du PA T/U ont été validés par le COPIL le 4 octobre 2012, de même que le principe d'octroyer un mandat de gré à gré. Partageant les critères de la Riviera pour le choix du bureau team+, les communes ont proposé de demander une offre au même bureau.

Ce n'est qu'au début novembre 2012 que le Canton a pris contact avec le bureau team+, qui a transmis son offre le 8 novembre 2012 pour un montant total de Fr. 62'510.- TTC. Celle-ci a été admise par l'ensemble des partenaires du projet fin novembre 2012.

La clé de répartition pour le financement du mandat de coordination générale est basée sur une participation du canton de Vaud, respectivement de l'ensemble des communes (3 secteurs géographiques), chacun pour 50% du montant total. Le Canton de Fribourg, quant à lui, a annoncé d'emblée qu'il ne finançait pas ce type de prestations.

La part des secteurs géographiques est de surcroît répartie au prorata du nombre de communes concernées au sein de chacun d'eux, soit :

Secteur Riviera (10 communes) :	67%	Fr. 20'836.-
Secteur Veveyse (1 commune) :	7%	Fr. 2'084.-
Secteur Haut-Lac (4 communes) :	26%	Fr. 8'335.-

Ce n'est finalement que le 20 décembre 2012 que le SDT a transmis le contrat de mandat et la convention de financement pour signature par les partenaires.

Comme pour le mandat d'appui et de coordination technique du secteur Riviera, la participation de la Riviera au mandat de coordination générale du PA T/U est assurée par le biais de la CIEHL.

Secteur "La Veyre - Fenil"

Le secteur de "La Veyre" situé sur la commune de St-Légier - La Chiésaz est répertorié comme site stratégique n°10b, depuis le début de la politique des pôles de développement économique du Canton de Vaud établie à la fin des années 90.

Par ailleurs, le secteur "La Veyre - Fenil" est également considéré comme l'un des chantiers stratégiques (URB7) du PA T/U Rivelac, bien que le périmètre soit plus étendu que celui du site n°10b.

Dans un cas comme dans l'autre, force est de constater qu'aucune des études menées jusqu'à présent (étude stratégique et PA T/U) n'a permis d'apporter de réponse concrète quant à l'aménagement de ce secteur, qui reste par conséquent à définir.

Le Groupe opérationnel des pôles (GOP) du Canton de Vaud a convoqué un groupe politique / technique à 3 reprises en 2012. Y sont réunis des représentants des services cantonaux (SDT/SPEco/SM), ainsi que des municipalités de St-Légier-La Chiésaz, Corsier et Vevey, de leurs services techniques et du SAI. Le mandataire de la Riviera (team+) y a été associé dès novembre 2012.

Les 1^{ères} séances ont mis en évidence la difficulté de savoir dans quel contexte travailler (GOP ou PA T/U), selon quel périmètre, quels objectifs et quelle démarche, ce secteur faisant l'objet de points de vue divergents en termes de priorité et de vision entre les divers partenaires impliqués. Par conséquent, les réflexions se poursuivront en 2013.

BUS DU PETIT PRINCE

Début 2012, les VMCV ont transmis une analyse sur l'exploitation du Bus du Petit Prince, accompagnée d'une proposition de modification. Traitée par la CORAT et le SAI, la modification d'exploitation et ses implications financières ont été transmises aux 16 exécutifs concernés pour consultation (10 Riviera, Villeneuve, 5 Veveyse fribourgeoise) durant le printemps 2012.

Une 2^{ème} consultation s'est avérée nécessaire en juin 2012, suite aux quelques remarques émises par les communes, portant sur les aspects financiers. Le SAI et les VMCV se sont concertés, afin de trouver une clé de répartition financière qui tienne compte de l'évolution de l'exploitation pour chaque commune. La nouvelle clé de répartition basée sur une adaptation du coefficient de desserte a été acceptée par l'ensemble des exécutifs à la rentrée 2012 et sera appliquée dès 2013.

TERRAINS DE FOOTBALL

Pour mémoire, les 10 conseils communaux de la Riviera ont adopté fin 2007 le préavis sur le financement régional de 10 terrains de football pour un montant total de Fr. 9'890'000.-.

Le calendrier des réalisations a été globalement respecté, chaque phase ayant fait l'objet d'une communication spécifique rédigée par le SAI, soit pour mémoire :

2008 : Phase 1

Gérénaz, sis à et propriété de La Tour-de-Peilz

La Veyre-d'En-Haut, sis à St-Légier-La Chiésaz et propriété de Vevey

Information / communication spécifique aux municipalités et conseils communaux en novembre 2008.

2009 : Phase 2

Praz Dagoud, sis à et propriété de St-Légier-La Chiésaz

Information / communication spécifique aux municipalités et conseils communaux en février 2010.

2011 : Phase 3

Coppet I, sis à et propriété de Vevey

Information / communication spécifique aux municipalités et aux conseils communaux en octobre 2011.

Sur la base de la clé de répartition définie dans le préavis régional, le SAI a assuré la facturation aux communes pour chaque phase réalisée, une fois le décompte final clôturé; soit :

- Phase 1 : en mars 2009;
- Phase 2 : en septembre 2010;
- Phase 3 : en octobre 2011.

L'absence de réalisation en 2012 fait qu'il n'y a pas eu de communication spécifique aux conseils communaux.

S'agissant de la dernière phase relative au remplacement des terrains de Rennaz, propriété de la commune de Montreux, la municipalité a dû prendre une nouvelle orientation, suite à l'abandon du site de la Tronchenaz à Villeneuve (cf. communication spécifique de février 2010). A une évaluation des possibilités de centraliser les terrains de football sur le site de la Saussaz (Chailly), s'est greffée une réflexion plus globale et concertée entre les deux villes de Montreux et Vevey, portant à la fois sur de nouveaux terrains de football et un centre d'athlétisme qui fait actuellement défaut à la Riviera. Un crédit d'étude y relatif a été déposé auprès des conseils communaux de Montreux et de Vevey début octobre 2011 et deux PPA sont actuellement en cours de procédure.

Vevey, le 22 mars 2013 / CRO/LMS/nc/jm